

Règlement du jeu "Offre Tom-Tom Gault et Millau"

Article I : Organisation

TomTom France, Société étrangère au capital de 1 250 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 488376013, ayant son siège social au 109 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge, organise un grand jeu intitulé "Offre Tom-Tom Gault et Millau" du 1^{er} mai et le 15 Juin 2013.

Article II : Participation

La participation à ce jeu avec obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, Corse incluse, (à l'exception des salariés et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. Concernant les personnes mineures, Le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule personne par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Toute participation au jeu incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit d'acheter un appareil GPS TomTom VIA ou TomTom GO LIVE dont la liste est annexée au présent règlement. Puis, dans les 8 jours suivant son achat, d'envoyer à l'adresse e-mail : offretomtom.gaultmillau@tomtom.com, ses coordonnées postales complètes ainsi qu'une copie de sa facture ou ticket de caisse ainsi qu'une copie du code barre du produit (scan ou photo format pdf ou jpeg). Chaque participant recevra par courrier à l'adresse postale indiquée par email un guide Gault et Millau 2013 d'une valeur de 29€ dans un délai de 6 à 8 semaines à partir de la date de réception de son email.

Article IV : Dotation

Ce jeu est doté des prix suivant :

Du 1^{er} au 10^{ème} prix : 1 repas chez un chef Gault&Millau (Valeur commerciale 130 euros)

Du 11^{ème} au 61^{ème} prix : 1 abonnements d'un an à la revue Gault&Millau. (Valeur commerciale 21 euros).

Du 62^{ème} au 112^{ème} prix : 1 livre de recettes Gault&Millau (Valeur commerciale 10 euros)

Article V : Désignation des gagnants

Un tirage au sort parmi les participations complètes sera effectué par Me Bru huissier de Justice ou un de ses associés, dans la semaine suivant la clôture du jeu et désignera les 112 gagnants. Ils seront informés par TomTom France, du résultat par courrier, e-mail ou par téléphone. Les lots seront expédiés par courrier recommandé avec accusé de réception. Ils ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, TomTom France se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée dans l'email de participation pour l'envoi de leurs lots. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 – Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site www.tomtom.com/gault-millau. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : TomTom France., Offre Tom-Tom Gault et Millau 109 avenue aristide briand 92120 Montrouge.

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site www.tomtom.com/gault-millau. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Article VII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

TomTom France, décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des emails de jeu à une adresse erronée ou incomplète

Article VIII : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. TomTom France tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation du résultat. TomTom France, se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. TomTom France, pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article IX : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent TomTom France, à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. TomTom France ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à TomTom France. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article X: Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de TomTom France ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

Article XI: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

Article XII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à TomTom International B.V.

Article XIII Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ANNEXE

- **Liste des produits porteurs de l'offre :**

Article #	SAP Description	Commercial Name	EAN code
1EQ4.002.10	VIA 130 EU (FR)	VIA 130 Europe	0636926059978
1EQ4.002.16	VIA 130 M EU 45 (FR)	VIA 130 M EU 45	0636926060905
1EQ4.054.02	VIA 130 M EU 45 Pack Sérénité (FR)	VIA 130 WE Prévention Routière	0636926060509
1EQ5.002.10	VIA 135 EU (FR)	VIA 135 Europe	0636926059985
1EQ5.002.16	VIA 135 M EU 45 (FR)	VIA 135 M EU 45	0636926035071
1ER5.002.13	GO LIVE 825 EU (FR)	GO LIVE 825 Europe	0636926034173
1ER5.002.14	GO LIVE 825 M EU 45 (FR)	GO LIVE 825 M EU 45	0636926060639
1CR0.001.11	GO LIVE 1005 WORLD (FR)	GO LIVE 1005 World	0636926053501
1CR0.002.12	GO LIVE 1005 EU (FR)	GO LIVE 1005 Europe	0636926053310
1CR0.002.30	GO LIVE 1005 HDT+M EU 45 (FR)	GO 1005 HDT+M EU 45	0636926060967
1CR0.002.45	GO LIVE 1005 M EU 45 (FR)	GO LIVE 1005 M EU 45	0636926060295
1CR0.002.28	GO Camping EU (FR)	GO Camping EU (FR)	0636926059916
1GD0.002.00	TT RIDER EU (FR,NL,BE,LU,DE,IT)	TomTom RIDER	0636926036221
1GD0.002.01	TT RIDER PremPack EU (UK,IE,GR,FR,NL,BE,LU,DE,IT)	TomTom RIDER Premium Pack	0636926036245